

**Organe d'accréditation et d'assurance qualité des
hautes écoles suisses (OAQ)**

Rapport annuel 2001

1^{er} octobre – 31 décembre 2001

Impressum**Editeur**

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)
Effingerstrasse 58, 3008 Berne

Responsable

D^r Rolf Heusser, directeur

Adresse

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)
Effingerstrasse 58, 3008 Berne

Tél. 031 380 11 50
Fax 031 380 11 55
E-mail info@oaq.ch
www.oaq.ch

Rédaction

Wolfgang Wettstein, Kommunikationsberatung
und Medienarbeit, Signaustasse 11, 8008 Zurich

Traduction

Sophie Neuberg

Graphisme

Nose Applied Intelligence, Zurich

Tirage

700 ex. en allemand
400 ex. en français

Commandes

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)
Effingerstrasse 58, 3008 Berne

Tél. 031 380 11 50
Fax 031 380 11 55
E-mail info@oaq.ch

Berne, mars 2002

Sommaire

Avant-propos

1.	Activités de l'OAQ en 2001	8
1.1	Les collaboratrices et collaborateurs	
1.2	Le conseil scientifique	
1.3	Les locaux	
1.4	Les documents disponibles fin décembre 2001	
1.5	Contacts nationaux et internationaux	
2.	Rapports sur les systèmes d'accréditation et d'évaluation de neuf pays européens et sur quelques systèmes internationaux d'accréditation spécialisés dans une profession ou un domaine d'étude	10
2.1	Rapport sur les systèmes d'accréditation et d'évaluation de neuf pays européens	
2.1.1	Résumé du rapport	
2.2	Rapport sur quelques systèmes internationaux d'accréditation spécialisés dans une profession ou un domaine d'étude	
2.2.1	Résumé du rapport	
3.	Les collaboratrices et collaborateurs de la direction de l'OAQ	19
4.	Le conseil scientifique	20
5.	Comptes annuels 2001	21
5.1	Rapport de l'organe de révision	
6.	Budget 2002	23
7.	Les tâches de l'OAQ pour 2002	24
7.1	Accréditation	
7.2	Assurance qualité/évaluation	
7.3	Collaboration internationale	
7.4	Communication et information	
	La mission et les tâches de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ)	25

Avant-propos

Les bureaux de la direction de l'«Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ)» ont été inaugurés le 1^{er} octobre 2001. L'étroite collaboration de tous les partenaires ayant participé à la création de l'OAQ a été fructueuse puisque l'OAQ a maintenant une base légale solide.

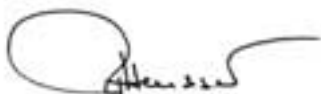
La cérémonie d'inauguration a eu lieu le 22 novembre en présence du Secrétaire d'Etat à la science et à la recherche, M. Charles Kleiber, de délégations de la Conférence universitaire suisse (CUS) et de la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), des membres du conseil scientifique ainsi que des collaboratrices et collaborateurs scientifiques et administratifs.

Au cours des 90 premiers jours, l'infrastructure nécessaire à l'unité exécutive a été mise en place et le personnel scientifique a immédiatement commencé à élaborer des directives nationales d'accréditation basées sur les pratiques internationales. Cette élaboration est accompagnée par le conseil scientifique de l'OAQ.

Les tâches qui nous attendent sont exigeantes et nous sommes conscients du fait que nous travaillons dans un domaine marqué par des intérêts divers. Nous sommes soucieux de collaborer étroitement avec nos partenaires du domaine universitaire et d'entretenir ces contacts.

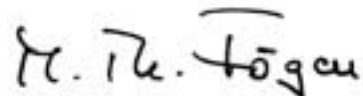
L'OAQ veut par son travail assurer et promouvoir la qualité de l'enseignement universitaire suisse et apporter ainsi une contribution substantielle à la réputation de la Suisse comme lieu d'études. Nous voulons réaliser ce but en veillant au dialogue, à la transparence et à l'information des personnes intéressées par ce processus.

Tous nos partenaires font preuve de bienveillance et se montrent prêts à coopérer avec nous. Nous les en remercions de tout cœur!



Dr Rolf Heusser

Directeur de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)



Prof. Marie Theres Fögen

Présidente du conseil scientifique

1. Les activités de l'OAQ en 2001

1.1 Les collaboratrices et collaborateurs

La Conférence universitaire suisse a nommé en avril 2001 Rolf Heusser au poste de directeur de l'OAQ. En juillet 2001, un appel aux candidatures a abouti pour les postes de collaborateurs scientifiques et du secrétariat. Sur environ 280 candidatures, cinq collaborateurs scientifiques et deux secrétaires ont été choisis. Tous travaillent à temps partiel. L'interdisciplinarité et la variété géographique de l'équipe ont joué un rôle particulièrement important dans le recrutement.

1.2 Le conseil scientifique

En juillet 2001 également, la Conférence universitaire suisse a, en étroite collaboration avec la Conférence des recteurs des universités suisses, élu les cinq membres du conseil scientifique présidé par Marie Theres Fögen.

1.3 Les locaux

En août 2001, l'OAQ a pu s'installer dans des locaux appropriés, situés à l'Effingerstrasse 58 à Berne. Ils ont été inaugurés officiellement le 1^{er} octobre.

1.4 Les documents disponibles fin décembre 2001

- Rapport sur les systèmes d'accréditation et d'évaluation de neuf pays européens (rapport pays)¹
- Rapport sur quelques systèmes d'accréditation internationaux spécialisés dans une profession ou un domaine d'étude (rapport spécialisations)¹
- Lignes directrices relatives à l'accréditation dans le domaine de la formation universitaire en Suisse (projet)
- Critères et standards pour l'accréditation des hautes écoles suisses (projet)

La tâche principale du personnel scientifique au cours des trois premiers mois a été *d'élaborer un projet de lignes directrices nationales, de critères et de standards pour l'accréditation des hautes écoles universitaires suisses*.

A cet effet, il était très important d'obtenir un aperçu des pratiques ayant cours dans d'autres pays européens. Chaque membre du personnel scientifique s'est vu attribuer un ou deux pays à étudier afin de rendre compte de leurs systèmes d'accréditation et d'évaluation. Ceci impliquait pour le personnel scientifique non seulement de répondre aux questions sur le processus et les critères employés, mais aussi de dresser un bilan actuel des forces et faiblesses du modèle appliqué dans chaque pays. Le rapport détaillé décrit la situation actuelle en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suède.

Un rapport sur des systèmes d'évaluation spécialisés dans une profession ou un domaine d'étude dans le domaine des sciences de l'ingénieur, du «management developing», de la «business administration», de la médecine et santé publique et dans le domaine des hautes écoles spécialisées a été élaboré en parallèle.

Le rapport sur la situation actuelle dans neuf pays européens a servi de base à l'élaboration d'un premier projet de lignes directrices relatives à l'accréditation dans le domaine de la formation universitaire en Suisse. En étroite collaboration avec le conseil scientifique et en tenant compte des systèmes internationaux d'accréditation et d'évaluation spécialisés dans une profession ou un domaine d'étude, le projet a été revu et amélioré.

1.5 Contacts nationaux et internationaux

Depuis mai 2001, Rolf Heusser a rendu visite aux responsables de différentes organisations européennes d'accréditation et d'assurance qualité et a participé à des workshops internationaux. La mise en réseau et l'échange d'expériences constituent avec des organisations internationales un aspect très important pour le travail de l'OAQ.

De nombreuses visites d'entrée en fonction auprès de recteurs d'universités, des visites et entretiens avec les responsables de la Conférence universitaire suisse, de la Conférence des recteurs des universités suisses et d'autres partenaires dans le domaine des sciences, de la recherche et de la politique ont également été un élément important des activités de Rolf Heusser depuis sa prise de fonctions en tant que directeur de l'OAQ. Ces contacts ont permis de rassembler de précieuses informations pour le travail de l'OAQ.

¹ Le texte intégral du rapport pays et du rapport spécialisations est disponible gratuitement sur commande auprès du secrétariat de l'OAQ, tél. 031 380 11 50, info@oaq.ch

2. Rapports sur les systèmes d'accréditation et d'évaluation de neuf pays européens et sur quelques systèmes internationaux d'accréditation spécialisés dans une profession ou un domaine d'étude

2.1 Rapport sur les systèmes d'accréditation et d'évaluation de neuf pays européens

Allemagne

En 1999, suite à la décision du conseil des ministres de la culture et de l'éducation du 3 décembre 1998, le conseil d'accréditation a été mis en place. Il s'agit d'une institution indépendante qui accrédite les agences régionales d'accréditation et coordonne leur travail. L'Allemagne a ainsi été le premier pays d'Europe de l'Ouest à créer une institution nationale officielle d'accréditation. Actuellement cependant, seuls les nouveaux cursus *Bachelor/Master* sont accrédités. Ces accréditations – effectuées par des institutions d'accréditation régionales et spécialisées dans la branche concernée telles que l'Agence centrale d'évaluation et d'accréditation de Hanovre (ZEVA), l'Institut d'accréditation, d'homologation et d'assurance de la qualité (ACQUIN), la Foundation for International Business Administration Accreditation (FIBAA) – sont volontaires et non obligatoires. Pour l'introduction de nouveaux cursus, ce sont les lois-cadres des Länder sur les examens qui sont décisives. On constate une tendance à ne plus accréditer uniquement les cursus Bachelor/Master, mais tous les cursus proposés. Depuis 2001, le Conseil scientifique allemand accrédite également les universités privées. Mais là encore, l'accréditation n'est pas obligatoire pour l'institution.

En raison de la structure fédérale de l'Allemagne, il n'existe pas d'agence nationale d'évaluation. Il y a diverses agences régionales – ZEVA, Agence d'évaluation de Bade-Wurtemberg (EVALAG), Alliance Nord – qui effectuent des évaluations. Le projet Q (projet assurance de la qualité), conduit depuis 1998 par le comité des recteurs d'universités, regroupe diverses initiatives universitaires et non universitaires au-delà des frontières des Länder. Il favorise le dialogue et offre une vaste plate-forme pour un développement futur.

Therese Steffen Gerber

Autriche

Le système d'éducation autrichien est organisé de manière centralisée mais est en passe de se métamorphoser: les universités vont se voir attribuer une autonomie qui élargira leur marge de manœuvre au niveau des décisions et des responsabilités. Cependant, les universités autonomes auront plus besoin d'un système national unifié qui encadre l'assurance de la qualité.

Depuis 2000, il existe en Autriche un conseil d'accréditation national indépendant qui accrédite soit les institutions d'éducation projetant de créer une université privée, soit les universités privées déjà accréditées envisageant d'introduire de nouveaux cursus. Le conseil d'accréditation n'effectue pas d'évaluation, mais plutôt une procédure de contrôle destinée à vérifier si les universités privées sont en adéquation avec les recommandations relatives au développement de la qualité (quality audit). Le conseil national indépendant des hautes écoles spécialisées accrédite par ailleurs depuis 1994 les nouveaux cursus de ces établissements; il effectue également des évaluations (internes et externes) de cursus déjà accrédités de hautes écoles spécialisées. A cet égard, on observe cependant une tendance à s'éloigner des évaluations portant sur les cursus pour passer à des évaluations d'institutions. Les évaluations sont effectuées aussi bien par les universités que par le conseil des hautes écoles spécialisées. En raison de la réforme mentionnée plus haut du système autrichien d'éducation, il est actuellement question de fonder une agence nationale d'accréditation (et d'évaluation) sous la responsabilité de la conférence autrichienne des recteurs des universités. Les détails de ce projet n'ont cependant pas encore été élaborés.

Therese Steffen Gerber

Belgique

La Belgique ne possède pas d'agence nationale d'accréditation et les pratiques en cette matière diffèrent d'une communauté à l'autre. Le gouvernement flamand devrait reconnaître prochainement, dans un décret relatif à la réforme de l'enseignement supérieur, la future Agence d'accréditation des Pays-Bas (NAO). Cette démarche s'insère dans un contexte plus large de projet de collaboration au niveau européen pour les questions d'assurance qualité. Peu d'informations sont encore disponibles sur la réalisation de cette coopération avec la NAO. Dans les Flandres, l'accréditation des cursus est directement liée à la réforme des *Bachelors/Masters*. Elle vise à garantir la qualité, la visibilité et la crédibilité de ces nouveaux diplômes. Le Ministère flamand de l'éducation prévoit de transformer les programmes existant en cursus permettant l'obtention d'un *Bachelor* ou d'un *Master*. Ce sont donc ces mêmes programmes d'étude qui devront, en principe, être accrédités.

L'évaluation est une obligation imposée par deux décrets du gouvernement flamand (1991 et 2000). Le Flemish Interuniversity Council (VLIR) et le Council of Flemish Institution of Higher Education (VHLORA) coordonnent respectivement, depuis 1991 et 2001, les procédures d'évaluation transversale par discipline dans les universités et les «hogescholen» (hautes écoles spécialisées). Le Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique (CREF) a instauré depuis 1999 un mécanisme d'évaluation de la qualité des formations dispensées dans les universités. Il fonctionne de manière indépendante et procède à des évaluations transversales par discipline. Toutes les procédures d'évaluation se déroulent en deux phases, interne (auto évaluation) et externe (revue des pairs). Elles ont avant tout pour fonction d'encourager les institutions à promouvoir la qualité de l'enseignement.

Annick Weizmann

Danemark

Après la promulgation, en 1993, d'une nouvelle loi sur les universités, qui les rendait, notamment, plus autonomes face au gouvernement, il leur a été demandé en retour d'être plus transparentes. Dans ces circonstances a été créé, en 1992, le Centre danois pour l'assurance qualité et l'évaluation de l'éducation supérieure, remplacé en 1999 par l'Institut danois d'évaluation (EVA), qui est chargé désormais de l'évaluation de tous les niveaux d'enseignement.

Dans le cadre du tertiaire, l'EVA pratique de l'accréditation et de l'évaluation. L'accréditation, réalisée ex post, ne concerne que les établissements privés, dans le but de savoir si les étudiants qui les fréquentent peuvent obtenir ou non des bourses de l'Etat. Trois grandes étapes précèdent la décision de l'EVA: l'auto évaluation, une étude du marché du travail pour savoir ce qu'il est advenu des diplômés de cette institution et, en dernier lieu, une visite du site réalisée par l'EVA. L'évaluation est appliquée ex post aux programmes pour savoir si leur contenu est en adéquation avec la formation proposée («fitness for purpose»). Elle s'articule notamment autour des éléments suivants: une auto évaluation, une enquête auprès des «utilisateurs» compris au sens large, une visite effectuée par un groupe d'experts extérieurs et la publication du rapport d'évaluation ainsi que de l'enquête concernant l'opinion des «utilisateurs». Un suivi a généralement lieu.

Les développements en cours consistent en des tests d'évaluation de facultés entières («framework for quality») et en une étude pilote d'évaluation internationale concernant des programmes en agronomie. En outre, en raison de la Déclaration de Bologne, une accréditation de l'enseignement supérieur pourrait voir le jour, mais cette éventualité en est pour l'heure au stade des discussions exploratoires entre parties intéressées.

Sylvie Fasel Berger

Finlande

En Finlande, il y a 20 universités et 30 «polytechnics» (comparables à nos hautes écoles spécialisées). Le «Finnish Higher Education Evaluation Council» (FINHEEC) existe depuis 1996 et a 14 employés. Son objectif principal est d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur. Suite à la demande d'un «Quality Council» indépendant, les institutions sont systématiquement évaluées, certains programmes le sont de manière sporadique. Chaque collaborateur du FINHEEC peut évaluer trois à quatre disciplines de 20 unités chacune. La plupart des évaluateurs externes viennent de l'étranger (petit pays, benchmarking). Une première réaction franche est communiquée oralement, le rapport écrit des pairs est intégralement publié. Les critères d'évaluation appliqués sont souples et peuvent être adaptés aux particularités de l'institution à évaluer. Le concept de critère minimum n'est pas employé. Jusqu'à présent, les 20 universités ont toutes été évaluées, l'accréditation des polytechnics va éventuellement avoir lieu à l'avenir. Un suivi a lieu trois à cinq ans après l'évaluation. Il est arrivé qu'une amélioration de la qualité d'une institution évaluée puisse être constatée; de tels succès sont aussitôt publiés. D'une manière générale, on observe en Finlande une tendance à un contrôle des résultats (compétences des diplômés) et les indicateurs autrefois quantitatifs sont peu à peu remplacés par des critères qualitatifs. En Finlande, on considère comme *bonnes pratiques* les audits de qualité pratiqués en Suède, l'auto-évaluation du European Quality Improvement System (EQUIS), l'évaluation des programmes pratiquée au Danemark et les diverses directives britanniques.

Rolf Heusser, source: visite du FINHEEC à Helsinki le 29 novembre 2001 (Kauko Hämäläinen, secrétaire général, et Anna-Maja Liuhanen, collaboratrice FINHEEC)

France

Le «système d'assurance qualité» de l'enseignement supérieur français comprend plusieurs paramètres: l'habilitation, l'évaluation et les contrats quadriennaux. Depuis fort longtemps, l'Etat a le monopole de la délivrance des grades universitaires. Il habilite ainsi périodiquement, par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation ou du Ministère de tutelle, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel à délivrer des diplômes ou titres nationaux. Pour les écoles d'ingénieurs, la procédure d'habilitation est en grande partie assumée par la Commission des titres d'ingénieur (CTI). Celle-ci fonctionne de façon indépendante et peut habiliter tout établissement public ou privé ayant développé une formation scientifique et technique de haut niveau. Une procédure d'habilitation, conduite par les services d'un ministère, est en général effectuée sur la base d'un dossier. La CTI ajoute à cette étape une visite *in situ*. Il existe une différence fondamentale entre les procédures d'accréditation «courantes» et l'habilitation: dans ce dernier cas, les experts ne fondent pas leur examen sur des standards de qualité prédéfinis.

Plusieurs acteurs au sein du Ministère de l'éducation, ou rattachés à celui-ci, évaluent les différents aspects de la vie académique. Le Comité national d'évaluation (CNE) est cependant le seul à évaluer, depuis 1985, la politique et le fonctionnement global des institutions publiques (universités, écoles, grands établissements) de l'enseignement supérieur. Depuis 1989, il constitue une autorité administrative indépendante. La loi sur l'enseignement supérieur de 1984 a rendu obligatoire l'évaluation par le CNE. Cette dernière comprend une phase interne (auto évaluation) et externe (visite par les pairs); elle aboutit à une série de recommandations. Dans le cadre de la politique des contrats quadriennaux, les établissements du supérieur devraient dès 2002 être périodiquement évalués (tous les quatre ans).

Annick Weizmann

Pays-Bas

A partir de 2003, une organisation d'accréditation nationale indépendante (NAO) effectuera l'accréditation systématique de tous les cursus d'études supérieures existants et l'habilitation de tous les nouveaux cursus des universités et hautes écoles spécialisées aussi bien publiques que privées. Seuls les cursus sont soumis à l'accréditation. Dans la lignée du système d'évaluation existant aux Pays-Bas depuis 15 ans et considéré comme exemplaire au niveau international, les accréditations se baseront sur un rapport d'auto évaluation des universités et sur une évaluation externe (*peer review*). Les agences d'évaluation existantes VSNU (Association of Universities in the Netherlands), HBO-Raad (Association of Universities of Professional Education), PAEPON (Platform van Aangegeven/Erkende Particuliere Onderwijsinstellingen in Nederland), etc. vont probablement continuer à effectuer le travail d'évaluation (organisation de l'auto évaluation et des visites de pairs, validation et appréciation des résultats). Il sera du ressort de la NAO de reconnaître les décisions des agences d'évaluation, c'est-à-dire d'attribuer l'accréditation, et d'établir dans ce but des directives et critères de validation. Une décision doit encore être prise quant à l'influence qu'aura la NAO sur la formulation des critères et standards utilisés par les agences pour l'évaluation.

A partir de 2003, dans le cadre d'une ouverture du marché, il est prévu que la NAO puisse valider non seulement les évaluations d'agences nationales, mais aussi celles d'agences à l'étranger.

L'attribution de l'accréditation conditionne la reconnaissance officielle des diplômes obtenus et l'attribution de soutien financier aux programmes et aux étudiants. Les résultats et rapports d'accréditation sont accessibles au grand public. L'institution officielle «Inspectorate of Higher Education» est responsable de la supervision et de la méta évaluation de l'ensemble du système d'évaluation et d'accréditation.

Karl Zbinden

Royaume-Uni

L'évaluation de l'enseignement universitaire au Royaume-Uni est depuis 1997 sous la responsabilité d'un organisme central: la Quality Assurance Agency (QAA). Celle-ci procède à des évaluations à la fois transversales (*subject reviews*) et au niveau des institutions dans leur ensemble (*institutional review*) de façon périodique tous les six ans. Les évaluations institutionnelles se font selon le schéma classique comprenant une auto évaluation, la visite d'un groupe d'experts (*peer review*), la rédaction d'un rapport contenant des appréciations et des recommandations, et un suivi des mesures prises à la suite de celles-ci. Jusqu'en 2001 les évaluations par branches aboutissaient à des notes de 1 à 4 attribuées à chacun des six grands groupes de critères, ce qui permettait au public, et à la presse en particulier, d'en tirer des comparaisons entre institutions parfois discutables. En conclusion de chaque évaluation, l'agence donne un préavis concernant l'accréditation (*quality approved/not approved*), mais c'est le pouvoir politique qui décerne les autorisations de délivrer les diplômes aux institutions. Dans certaines professions, par exemple dans les domaines médicaux et fiduciaires, les associations professionnelles accréditent également des formations sur la base d'évaluations de la QAA. L'intégralité des rapports ainsi que toutes les procédures et les critères d'évaluations, très détaillés, sont publiés et largement diffusés. Un accent particulier est mis sur la notion d'égalité des chances (*equal opportunity*), ce qui se reflète dans l'attention portée aux besoins spécifiques des minorités et des étudiants handicapés. L'existence de relations de partenariat de type franchising entre universités a amené la QAA à développer des critères pour ces cas particuliers (*collaborative provision*).

La procédure est actuellement en phase d'allègement substantiel. En effet, du fait des évaluations indépendantes des programmes et des institutions, les universités sont soumises à une sorte de quadrillage de contrôles perçu comme très invasif par les enseignants. Les évaluations chiffrées sont en passe d'être abandonnées, et de laisser la place à un système favorisant la propagation des *best practices*.

Isabelle Dustin

Suède

Suite à l'introduction, en 1993, d'une nouvelle loi régissant l'éducation supérieure, les institutions actives dans ce secteur se virent accorder davantage d'autonomie, mais durent, en retour, être plus transparentes face au gouvernement. Dans ce contexte fut créée, en 1995, l'Agence nationale pour l'éducation supérieure. Les missions confiées à cette entité sont variées puisqu'elles comprennent l'accréditation et l'évaluation de l'enseignement supérieur ainsi que des tâches annexes comme la surveillance de la politique d'admission ou l'information générale concernant les études de ce niveau.

L'accréditation, effectuée *ex ante* à la demande d'une institution de niveau inférieur, du type collège universitaire, a pour but de lui permettre d'octroyer des titres d'un rang supérieur, d'ouvrir une nouvelle filière, un nouveau domaine de recherches ou d'accéder au rang d'université. L'évaluation, appliquée *ex post*, connaît deux procédures. Le *quality audit*, soit l'examen de l'assurance qualité que chaque institution a mise en place, est conduit pour aider les établissements à améliorer leur propre système de contrôle qualité. Le *quality assessment*, introduit en 2001 pour un cycle de six ans, exerce un contrôle qualitatif et accréditif sur tous les programmes. En cas d'insuffisance et après un nouvel examen, le *quality assessment* peut avoir une conséquence directe sur le financement à disposition, voire aboutir à la suppression d'un programme. Il est prévu qu'à terme les *quality audits* disparaissent, leur contenu étant inclus en grande partie dans les *quality assessments*. Qu'il s'agisse d'accréditation ou d'évaluation, les deux approches se basent sur les mêmes grandes articulations: auto évaluation, évaluation par un groupe d'experts extérieurs, rapport, publication des résultats. Les pratiques développées par l'Agence nationale suédoise sont réputées et souvent citées en exemple, tant pour leurs fondements scientifiques que pour leur adéquation au domaine.

Sylvie Fasel Berger

2.1.1 Résumé du rapport

Ce rapport se propose d'exposer les particularités et les points communs des systèmes d'accréditation et d'évaluation de neuf pays européens. Ce sont principalement des pays d'Europe centrale et du Nord qui ont été pris en compte parce qu'ils ont mis en place des organisations d'accréditation et d'évaluation il y a déjà quelques années; ils ont donc une expérience qui peut être mise à profit. Il convient de prendre en compte le fait que les termes «accréditation» et «évaluation» ne sont pas compris partout de la même manière. Ainsi, la Finlande et la Suède effectuent des évaluations appelées «quality audits» et «quality assessment» qui correspondent à ce que nous appelons «accréditation», que ce soit au niveau de la procédure, des éléments soumis à l'évaluation ou des conséquences en découlant. On constate une tendance générale en Europe à ne plus vraiment faire de différence entre les termes «évaluation» et «accréditation». Une accréditation ne peut pas avoir lieu sans évaluation préalable.

Les pays germanophones ont commencé en 1999 à mettre en place des systèmes d'accréditation. La Suisse s'est jointe à cette évolution en créant en 2001 l'OAQ, dont le travail se fonde sur une base légale solide.

Les systèmes d'accréditation des différents pays ont de nombreux points communs. L'accréditation est toujours divisée en trois parties: auto évaluation, évaluation externe par des pairs indépendants, décision d'accréditation. Dans huit pays sur neuf, un suivi est prévu afin d'assurer la continuité des mesures d'assurance qualité prises par les universités. Un élément surprenant est la pratique de publication des résultats d'accréditation et d'évaluation: les rapports des pairs sont le plus souvent diffusés publiquement (dans huit pays sur neuf également).

Enfin, il y a également une grande ressemblance entre les principaux critères utilisés pour l'évaluation des critères de qualités (stratégie, organisation et gestion de qualité de l'institution; gestion du personnel (personnel enseignant) et infrastructure; étudiants; coopérations).

Alors qu'en Autriche et aux Pays-Bas une décision d'accréditation positive est accordée dès que les standards minimaux sont remplis, d'autres pays commencent à prendre en compte les «best practices» (Grande-Bretagne, Belgique). Certains pays évitent ces «positions extrêmes» et parlent de standards (Allemagne, Danemark, France, Suède).

Les principales différences entre les systèmes d'accréditation des différents pays portent sur l'objet de l'accréditation et sur les processus correspondants d'accréditation/d'évaluation. Aux Pays-Bas et en Suède, tous les programmes seront à l'avenir systématiquement évalués et accrédités. En Allemagne et en Belgique, l'accent est mis sur l'accréditation de nouveaux programmes *Master/Bachelor*. En Finlande, des «quality audits» sont effectués systématiquement au niveau universitaire. En Angleterre, les institutions universitaires aussi bien que les filières sont systématiquement évaluées. Les hautes écoles spécialisées sont en général également soumises à l'accréditation (Autriche, Allemagne, Pays-Bas, Suède). Les institutions privées sont accréditées en Autriche, en Allemagne, au Danemark et probablement bientôt également aux Pays-Bas.

Partout où des évaluations ou accréditations systématiques au niveau des cursus ou filières universitaires sont effectuées, les institutions d'assurance de la qualité disposent d'un personnel important (jusqu'à 100 personnes). Un tel système ne semble actuellement ni adapté à la Suisse, ni réalisable.

L'OAQ est d'avis que le modèle finlandais est le mieux adapté à la Suisse. Le «Finnish Higher Education Evaluation Council» (FINHEEC) a actuellement 14 collaborateurs qui effectuent des «quality audits» (évaluations) systématiques dans les 20 universités du pays (à l'avenir, il est prévu d'évaluer également les 30 «polytechnics», comparables à nos hautes écoles spécialisées). Au niveau des filières d'études, l'accréditation ou l'évaluation n'a lieu que ponctuellement dans un but précis.

2.2 Rapport sur quelques systèmes internationaux d'accréditation spécialisés dans une profession ou un domaine d'étude

Sciences de l'ingénieur

Accreditation Board for Engineering and Technology (ABET)

L'Accreditation Board for Engineering and Technology (ABET) est une fédération américaine regroupant 28 associations professionnelles dans le domaine de l'ingénierie. Elle évalue et accrédite l'enseignement tertiaire dans les domaines techniques et affiliés. La mission que se donne l'ABET est de servir les intérêts du public en général, d'une part par son action en faveur de l'amélioration de la qualité de la formation, et d'autre part par l'aide apportée aux futurs étudiants dans le choix de leurs études, dans un marché très compétitif.

L'accréditation se fait uniquement sur une base volontaire et dépend directement des résultats d'évaluation des programmes. Ceux-ci se positionnent dans plusieurs catégories distinctes (ingénierie, technologie et informatique), qui ont chacune leur jeu de critères et de standards, dans l'ensemble semblables à ceux d'autres institutions d'accréditation. Comme particularité, on peut signaler la place expressément prévue pour les critères spécifiques à chaque domaine d'étude, de même que la grande place accordée aux capacités futures des étudiants de s'intégrer dans le contexte professionnel. L'ABET publie la liste complète (mais seulement positive) des établissements dont les programmes sont accrédités. Elle ne fait toutefois aucun classement des institutions ni des programmes, et les rapports d'évaluation ne sont pas publics. Elle accrédite seulement des programmes américains, mais peut délivrer à un programme étranger un label nommé «substantial equivalency» s'il est comparable en prestations pédagogiques. Il existe d'autre part un accord de reconnaissance mutuel entre l'ABET et d'autres institutions d'accréditation (essentiellement anglo-saxonnes) nommé «mutual recognition agreement». Cet accord reconnaît aux programmes accrédités par les institutions ainsi désignées une équivalence sur le plan de la compétence professionnelle acquise.

Enseignement du management

European Quality Improvement System (EQUIS)

Sur une initiative du réseau non-profit «European Foundation for Management Development» a été créé EQUIS, en 1997. EQUIS est un système d'audit stratégique et d'accréditation, développé en Europe pour l'évaluation d'institutions actives dans l'enseignement du management.

L'accréditation EQUIS vise trois buts principaux: informer au sujet d'établissements offrant des formations en gestion et accélérer l'émergence d'un marché européen dans le domaine; sans imposer un standard uniformisé, permettre aux écoles de se positionner par rapport aux normes internationales; promouvoir le renforcement de la qualité dans ce domaine particulier.

Une procédure EQUIS est toujours effectuée *ex post* et concerne l'ensemble de l'institution. Si l'établissement intéressé par l'accréditation est jugé recevable, les grandes étapes suivantes doivent être accomplies: auto évaluation; revue d'experts internationaux, donnant lieu à un rapport; décision par l'organe d'accréditation d'EQUIS, débouchant soit sur l'octroi pour cinq ans du label EQUIS, sur une accréditation à titre conditionnel pour trois ans avec réexamen ou sur une décision négative. Les coûts engendrés par l'accréditation sont à charge de l'institution et s'élèvent à 20'000 euros. Pour l'heure, 52 accréditations ont été délivrées. Pour les établissements qui ne parviendraient pas à se qualifier pour une procédure EQUIS a été mis sur pied un programme d'amélioration de la qualité (European Quality Improvement Programme EQUIP), qui leur permet de s'évaluer, de se préparer à une accréditation ultérieure, voire d'intégrer une procédure rapide d'accréditation une année plus tard.

Le label EQUIS jouit d'une excellente réputation: la qualité des écoles accréditées est reconnue internationalement et les méthodes d'analyse utilisées sont complètes et bien adaptées.

Les développements futurs auront certainement pour objet le renforcement extra-européen d'EQUIS, puisque le label a déjà été décerné à huit reprises hors de l'Europe.

Sylvie Fasel Berger

Business Administration

Foundation for International Business Administration Accreditation (FIBAA)

La FIBAA (Foundation for International Business Administration Accreditation) a été créée en 1994 dans le but d'établir et de mettre en pratique un processus homogène de contrôle et d'évaluation des cursus d'études MBA. La FIBAA est une fondation internationale indépendante siégeant à Bonn. Depuis 1995, elle accrédite en Allemagne, en Autriche et en Suisse les cursus d'études de commerce, aussi bien publics que privés, visant à l'obtention d'un *Master* ou d'un *Bachelor*. L'accréditation s'effectue sur la base de critères minimaux devant être remplis et qui se basent sur les exigences du monde économique. Depuis 2000, la FIBAA est une agence accréditée par le conseil allemand d'accréditation. En plus de ce rôle d'accréditation, la FIBAA conseille les étudiants dans le choix d'un programme d'école de commerce et tient diverses informations à disposition du monde des affaires.

Le processus d'accréditation de la FIBAA se déroule comme suit: entretien de conseil gratuit, dépôt d'un dossier auprès de la FIBAA, auto évaluation selon les critères de la FIBAA (lignes directrices), visite de pairs, rapport d'évaluation à la commission d'accréditation de la FIBAA, décision. Le processus peut durer de quatre mois à deux ans. Le processus d'évaluation de la FIBAA se base sur la méthode «Analytic Hierarchy Process» (AHP): partant des objectifs du programme définis par l'école de commerce elle-même, la FIBAA vérifie à l'aide de ses critères de qualité dans quelle mesure l'objectif défini est atteint. Les critères et standards de la FIBAA se fondent sur ceux de la conférence des recteurs des universités, du conseil des ministres de la culture et de l'éducation et du conseil d'accréditation. De plus, la FIBAA a développé ses propres standards de qualité pour les cursus Bachelor plutôt pratiques, les cursus Master plutôt théoriques ainsi que pour les cursus d'études par correspondance. En outre, il y a des critères basés sur des standards diffé-

rents pour le *Bachelor of Business Administration* et pour le *Master of Business Administration*. En cas de décision négative, l'Etat met en général fin au programme (les universités privées peuvent continuer à proposer le cursus si elles trouvent des étudiants). Le lien entre l'accréditation et l'autorisation officielle diffère suivant les Länder. En Rhénanie-du-Nord-Westphalie par exemple, les nouveaux programmes *Bachelor/Master* ne peuvent prétendre à une autorisation de l'Etat qu'après avoir été accrédités par une agence elle-même accréditée par le conseil d'accréditation. D'autres Länder ne connaissent pas cette obligation.

Therese Steffen Gerber

Médecine et santé publique

L'accréditation de programmes de formation dans le domaine de la médecine et de la santé publique s'effectue en Europe et aux Etats-Unis suivant un processus similaire, qui prévoit une auto-évaluation, une évaluation externe par des pairs et une décision d'accréditation par une organisation ou une autorité d'accréditation reconnue. Dans certains cas, la procédure d'accréditation ne démarre que si le programme candidat à l'accréditation remplit certaines conditions préalables. Les critères employés pour l'évaluation diffèrent dans le détail mais couvrent les domaines généraux suivants:

- mission directrice et objectifs de la formation
- structure, contexte et orientation du programme
- étudiants
- examens, évaluation des étudiants
- évaluation de la formation
- ressources

De plus, la gestion et l'organisation de l'institution proposant le programme sont souvent également soumis à une évaluation. Dans les cas d'accréditations dans le domaine de la médecine, une importance particulière est accordée au lien étroit entre la théorie et la pratique clinique, à l'interdisciplinarité, au rapport étroit entre la formation et la recherche, ainsi qu'à l'acquisition de compétences d'apprentissage continu, de communication et de travail d'équipe. On exige de plus en plus souvent l'acquisition de compétences dans des matières nouvelles dans le domaine de l'éthique, de la gériatrie, des soins palliatifs, de la prévention, de la médecine complémentaire, de la médecine factuelle (*evidence based medicine*), de la médecine de l'environnement, du droit et de l'économie de la santé.

Les facultés suisses de médecine ont effectué en 1999 une accréditation pilote transversale de leurs programmes de formation dont le processus, les critères et les standards se basaient sur les lignes directrices du *Liaison Committee on Medical Education*, Etats-Unis, ainsi que sur les résultats de la commission Fleiner II.

Karl Zbinden

Hautes écoles spécialisées (HES)

En 1998, le Conseil fédéral a accordé son autorisation provisoire pour la création et la gestion en Suisse de sept hautes écoles spécialisées (HES). Cette reconnaissance temporaire (1998–2003) s'accompagne de conditions dont la réalisation constitue une étape préalable à l'homologation définitive des HES. Selon la loi sur les HES (LHES, RS 414.71), la Commission fédérale des HES (CFHES), organe consultatif du Conseil fédéral et du Département fédéral de l'économie (DFE), est chargée d'examiner la mise en œuvre de ces exigences qualitatives et formelles. En juin 1998, cette commission a présenté son concept pour la gestion de la qualité. Ce modèle comprend trois volets: méta évaluation (évaluation du système de gestion de la qualité) et vérification formelle (examen des conditions-cadres et des conditions posées par le Conseil fédéral); revue par les pairs (examen de la qualité scientifique); détermination d'indicateurs de qualité. L'Office fédéral de la for-

mation professionnelle et de la technologie (OFFT) et la CFHES ont confié l'exécution de la revue des pairs sur le plan opérationnel à une «task force»; les deux autres parties du processus ont été directement effectuées par leurs propres services.

Cette vaste entreprise d'évaluation et de contrôle s'est déroulée au cours de l'année 2001. Les résultats de ce processus seront intégrés dans un rapport final de la CFHES à l'intention du Conseil fédéral, qui émettra des recommandations en vue de l'homologation des HES (fin 2003).

Annick Weizmann

2.2.1 Résumé du rapport

Aux Etats-Unis, en particulier, les accréditations de filières et d'institutions spécialisées dans une profession ou un domaine d'étude ont une longue tradition (par exemple l'accréditation de programmes dans le domaine des sciences de l'ingénieur par l'«Accreditation Board for Engineering and Technology», ABET). En Europe, ceci n'existe que depuis les années 90. L'organisation d'accréditation la plus connue, active dans toute l'Europe, est le «European Quality Improvement System» (EQUIS), qui évalue et accrédite depuis 1997 les institutions dans le domaine de l'enseignement du *management*.

Tous les systèmes d'accréditation spécifiques à une profession sont très orientés vers la pratique. Ceci se reflète dans le choix des critères d'évaluation spécifiques à la branche et dans les pairs choisis.

Les critères de qualité des instances d'accréditation spécifiques à une profession ressemblent beaucoup à ceux des instances agissant à l'échelle d'un pays, mais les standards fixés reflètent nettement les exigences du monde économique et de la vie professionnelle. Ainsi, le contenu de l'enseignement et des études joue un rôle beaucoup plus important que pour les critères d'évaluation, plutôt structurels, des processus d'accréditation à l'échelle d'un pays. Dans certains systèmes d'accréditation spécialisés dans une profession, un pré-examen précède le processus d'accréditation en tant que tel. La suite du processus est cependant semblable à ce qui est appliqué par les institutions d'accréditation et d'évaluation actives à l'échelle d'un pays.

En Suisse, des lignes directrices sont actuellement en cours d'élaboration. Il faudra à cet égard veiller à prendre en considération non seulement les principaux critères, mais aussi des critères spécifiques à la profession ou au domaine d'étude, permettant ainsi de tenir compte de l'orientation particulière d'un cursus ou d'un établissement.

Des évaluations externes systématiques ont été effectuées en 2001 pour tous les cursus des sept hautes écoles spécialisées suisses. Des processus et critères d'évaluation similaires à ceux des institutions mentionnées ci-dessus ont été employés. Ceci va faciliter l'intégration prévue de l'accréditation des hautes écoles spécialisées dans le cahier des charges de l'OAQ.

3. Les collaboratrices et collaborateurs de la direction de l'OAQ

Directeur

D^r Rolf Heusser

Né en 1958 à Zurich. Etudes de médecine à l'université de Zurich. En 1990, titre FMH pour la prévention et la santé publique. Depuis 1988, médecin chef à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de Zurich (IUMSPZ). De 1991 à 2001, responsable du programme d'études inter-universitaires post diplôme en santé publique. Membre de la Commission d'enseignement de la faculté de médecine à l'université de Zurich. Depuis 1995, chargé de cours à l'université de Zurich. Prise de fonction: août 2001.

Collaboratrices du secrétariat

Martina Schwarzmann

Née en 1970 à Berne. De 1987 à 1990, formation commerciale (dans l'immobilier). De 1990 à 2001, employée de la caisse de compensation professionnelle des organisations agricoles et de production laitière, Berne. Prise de fonction: août 2001.

Lotti Zahler

Née en 1952 à Ins. De 1968 à 1971, école de commerce à Berne. De 1971 à 1990, employée commerciale dans diverses entreprises. De 1990 à 1999, employée de la Société des Vétérinaires Suisses (SVS), Berne. Prise de fonction: octobre 2001.

Collaboratrices et collaborateurs scientifiques depuis début octobre 2001

D^r Isabelle Dustin

Née en 1956 à Bruxelles. Ingénieur en sciences des matériaux de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), certificat de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) et doctorat ès sciences techniques. Recherche à l'EPFL, au Rensselaer Polytechnic Institute (Troy NY, USA) et à l'université de Lausanne. Mandats de recherche appliquée pour différentes entreprises, enseignement à l'Ecole d'Ingénieurs de l'Etat de Vaud et à l'EPFL de 1984 à 2000.

D^r Sylvie Fasel Berger

Née en 1969 à Billens. Licenciée en économie politique de l'université de Fribourg (1993), doctorat obtenu en 2001. De 1994 à 2001, assistante diplômée à l'université de Fribourg (économie internationale) et, durant l'année 1996, également à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) Lausanne. Parallèlement au travail de doctorat, réalisation de différents mandats pour le compte d'entreprises privées.

D^r Therese Steffen Gerber

Née en 1966 à Berne. De 1986 à 1994, études d'histoire suisse, d'histoire générale contemporaine et de sciences politiques à l'université de Berne. En 1994, licence; en 2000, doctorat (histoire suisse). De 1994 à 2001, assistante de recherche «Documents diplomatiques suisses». Depuis 1994, collaboratrice du Dictionnaire Historique de la Suisse.

Lic. phil. Annick Weizmann

Née en 1971 à Genève. Etudes de philosophie, d'hébreu et d'histoire des religions à l'université de Genève. En 1999, obtention d'une licence ès lettres en philosophie. De 1993 à 2001, travail dans le domaine des œuvres d'entraide ainsi que dans l'enseignement. Actuellement, préparation d'une thèse de doctorat en philosophie.

D^r Karl Zbinden

Né en 1952 à Berne. De 1972 à 1978, études de zoologie, de botanique et de chimie à l'université de Berne. Licence et doctorat de biologie. De 1970 à 2001, travaux indépendants de recherche et de développement en physiologie sensorielle (bio-acoustique) à Berne et à Londres. Mise en place et direction du bureau d'information pour la protection des chauves-souris dans le canton de Berne. Enseignement et recherche en physiologie médicale à l'Institut de physiologie de l'université de Berne. De 1992 à 2001, élaboration et coordination du cycle réformé d'études de médecine à l'université de Berne. Formation de tuteurs pour le PBL (*problem based learning*).

4. Le conseil scientifique**Prof. D^r Marie Theres Fögen, présidente**

Née en 1946 à Lüdinghausen (Allemagne). De 1966 à 1970, études de droit à l'université de Francfort-sur-le-Main et à l'université de Munich. En 1970, premier examen et en 1975 deuxième examen de la magistrature. En 1973 doctorat, en 1993 habilitation à la faculté de droit de l'université de Francfort-sur-le-Main. Depuis 1995, professeur titulaire de la chaire de droit romain, de droit privé et de droit comparé à l'université de Zurich. Depuis 2001, directrice de l'Institut Max Planck d'histoire du droit européen à Francfort-sur-le-Main.

Prof. D^r Ruedi Imbach

Né en 1946 à Sursee (Suisse). De 1967 à 1971, études de philosophie et d'histoire de la philosophie à l'université de Fribourg. En 1971, licence; en 1975, doctorat; en 1979, habilitation en philosophie à l'université de Fribourg. Depuis 1985, professeur titulaire à la faculté de théologie et de philosophie de l'université de Fribourg. Depuis 2000, professeur de philosophie du Moyen-Age à l'université de Paris IV (Sorbonne).

Prof. D^r Jan de Maeseneer

Né en 1952 à Gand (Belgique). Etudes de médecine à l'université de Gand. En 1977, MD; en 1989 PhD de l'université de Gand. Depuis 1991, directeur du Department of General Practice and Primary Health Care de l'université de Gand. Depuis 1997, membre du Flemish Health Council.

Prof. D^r Martine Rahier

Née en 1954 à Bruxelles (Belgique). Etudes d'ingénieur agronome à l'université libre de Bruxelles. En 1977, diplôme d'ingénieur agronome avec spécialisation en zoologie appliquée. En 1983, doctorat à l'université de Bâle. En 1993, habilitation en écologie à l'université de Zurich. Depuis 1994, professeur ordinaire d'écologie animale et d'entomologie à l'université de Neuchâtel. Depuis 2001, présidente du Conseil de Fondation du Centre suisse de cartographie de la faune (CSCF).

Prof. D^r Dominique de Werra

Né en 1942, originaire de St-Maurice et Sion (Suisse). Etudes d'ingénieur-physicien à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). En 1965, diplôme d'ingénieur-physicien et, en 1969, doctorat ès sciences techniques de l'EPFL. Dr. h. c. de l'université de Paris et de l'Ecole Polytechnique de Poznan (Pologne). Depuis 1971, professeur de recherche opérationnelle à l'EPFL. De 1990 à 2000, vice-président de l'EPFL. Depuis 2000, président du réseau CLUSTER (Consortium liant les universités de Science et de Technologie pour l'Enseignement et la Recherche).

5. Comptes annuels 2001

Bilan au 31 décembre 2001

CHF

Actifs

Compte courant	216'167.11
PC	5'000.00
Actifs transitoires	27'319.35
Total	248'486.46

Passifs

Capital étranger	226'120.00
Total capital étranger	226'120.00
Bénéfice	22'366.46 *
Total	248'486.46

* Demande auprès de l'assemblée générale de la Conférence universitaire suisse d'utiliser les bénéfices du bilan, 50% Confédération/50% cantons universitaires

Compte de résultat du 1^{er} août au 31 décembre 2001

CHF

Dépenses

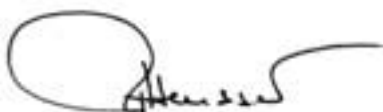
Salaires, y compris prestations sociales	250'488.21
Relations publiques, site internet	129'153.20

Fonctionnement

Loyer/travaux	64'124.95
Mobilier	156'020.85
Ordinateurs/logiciels	183'592.55
Dépenses	60'703.23
Total dépenses	844'082.99
Excédents recettes	22'366.46
Total	866'449.45

Recettes

Contributions	
Ct. BS	44'496.00
Ct. BE	65'050.00
Ct. FR	40'205.00
Ct. GE	77'270.00
Ct. VD	49'102.00
Ct. NE	18'121.00
Ct. SG	19'702.00
Ct. TI	5'108.00
Ct. ZH	109'946.00
Confédération	429'000.00
Intérêts	8'449.45
Total	866'449.45



Dr Rolf Heusser, Berne

5.1 Rapport de l'organe de révision

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLLI FEDERALE DELLE FINANZE
CONTROLLA FEDERALE DA FINANZAS
MONBIJOUSTRASSE 45, CH-3003 BERN



Reg. Nr. 2203/969.00.1.2

Bericht der Revisionsstelle

an die Mitglieder der Schweizerischen Universitätskonferenz

Als Revisionsstelle haben wir die Buchführung und die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) für das erste Geschäftsjahr (umfassend den Zeitraum vom 1. August 2001 bis 31. Dezember 2001) des Organs für Akkreditierung und Qualitätssicherung der Schweizerischen Hochschulen geprüft.

Für die Jahresrechnung ist die Geschäftsstelle des Organs für Akkreditierung und Qualitätssicherung der Schweizerischen Hochschulen verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen und zu beurteilen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Befähigung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Prüfung erfolgte nach den Grundsätzen des schweizerischen Berufsstandes, wonach eine Prüfung so zu planen und durchzuführen ist, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung mit angemessener Sicherheit erkannt werden. Wir prüften die Posten und Angaben der Jahresrechnung mittels Analysen und Erhebungen auf der Basis von Stichproben. Ferner beurteilten wir die Anwendung der massgebenden Rechnungslegungsgrundsätze, die wesentlichen Bewertungsentscheide sowie die Darstellung der Jahresrechnung als Ganzes. Wir sind der Auffassung, dass unsere Prüfung eine ausreichende Grundlage für unser Urteil bildet.

Gemäss unserer Beurteilung entsprechen die Buchführung und die Jahresrechnung sowie der Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinnes dem schweizerischen Gesetz, der Vereinbarung zwischen dem Bund und den Universitätskantonen über die Zusammenarbeit im universitären Hochschulbereich sowie der Geschäftsordnung des Organs für Akkreditierung und Qualitätssicherung der Schweizer Hochschulen. Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Bern, 27. Februar 2002

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE

Christoph Mücher
Mandatsleiter
Dipl. Wirtschaftsprüfer

Roger Achermann
Revisionsleiter
Dipl. Wirtschaftsprüfer

6. Budget 2002

Salaires, y compris prestations sociales	CHF
Direction	
Personnel scientifique	
Secrétariat et traductions	
Sous-total	972'000
<hr/>	
Relations publiques	
Relations publiques, site internet	75'000
Sous-total	75'000
<hr/>	
Accréditation	
Coûts pour peers et experts	450'000
Sous-total	450'000
<hr/>	
Fonctionnement	
Loyer	74'000
Mobilier	15'000
Ordinateurs/logiciels	25'000
Dépenses opérationnelles	88'000
Divers/imprévus	50'000
Sous-total	252'000
<hr/>	
Total dépenses	1'749'000

7. Les tâches de l'OAQ pour 2002

7.1 Accréditation

Le domaine de l'accréditation demeure au centre de nos activités. Un élément fondamental est l'approbation des «Lignes directrices relatives à l'accréditation dans le domaine de la formation universitaire en Suisse» par la Conférence universitaire suisse (CUS) en été 2002.

Les instruments nécessaires à l'accréditation, tels que le guide pour l'auto évaluation et l'évaluation externe, la liste des critères et des standards d'évaluation seront disponibles d'ici là. Les premières accréditations sont prévues pour août. Les expériences ainsi acquises seront analysées en fin d'année et les résultats seront pris en compte pour élaborer les directives définitives d'accréditation. Plusieurs demandes d'accréditation ayant très vite été déposées par des institutions et filières d'études privées, nous sommes confiants que les hautes écoles universitaires vont se rallier à cette évolution et déposer également des demandes. Afin d'optimiser les instruments d'accréditation nouvellement créés, il serait souhaitable de pouvoir faire participer diverses unités à tous les niveaux d'accréditation (institutions /facultés, domaines d'études, filières).

7.2 Assurance qualité/évaluation

La collaboration permanente avec les responsables de l'assurance qualité et de l'évaluation dans les hautes écoles universitaires suisses est le deuxième volet important de nos activités. Notre objectif est de soutenir les efforts d'évaluation entrepris par les universités elles-mêmes et d'accorder ceux-ci avec les évaluations du processus d'accréditation.

Une conférence avec des responsables nationaux et internationaux d'assurance qualité et d'évaluation est prévue pour l'automne 2002. Son objectif principal sera l'échange d'expériences et la mise en réseau.

De plus, il est prévu pour l'an 2002 de poser les jalons d'un projet national de *benchmarking* dans le domaine «enseignement et recherche». Les hautes écoles joueront le rôle principal dans ce projet; l'OAQ est prêt à remplir un rôle d'organisation et de coordination.

7.3 Collaboration internationale

Pour son travail, l'OAQ se base sur des directives, pratiques et modèles internationaux et va donc entretenir les contacts noués en 2001 avec des organisations internationales de même type. Il est prévu de rendre visite à des organisations d'accréditation et d'assurance qualité en Allemagne, au Danemark, aux Etats-Unis, en Finlande, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suède. Ces contacts sont extrêmement importants pour l'OAQ. Il faut évaluer les forces et les faiblesses, les chances et les risques des pratiques étrangères, et tenir compte des expériences effectuées à l'étranger pour améliorer les mesures et instruments utilisés en Suisse.

7.4 Communication et information

L'OAQ prévoit un travail de relations publiques et de presse actif, transparent et continu; il veut remplir son devoir d'information et entretenir la communication avec les groupes concernés ou intéressés. D'ici à juin 2002, un concept pour les relations publiques et les relations avec la presse va donc être élaboré en collaboration avec des experts externes en communication. Il sera ensuite mis en œuvre en permanence.

D'ici mai, des experts du domaine «corporate design» et «corporate identity» élaboreront une image visuelle cohérente de l'OAQ (logo, site internet, maquette de base pour les publications, etc.).

D' Rolf Heusser, directeur de l'OAQ, Berne, mars 2002

La mission et les tâches de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ)

Le rôle de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité est d'assurer et de promouvoir la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les hautes écoles universitaires suisses. L'OAQ exécute à l'intention de la Conférence universitaire suisse (CUS) les tâches suivantes:

- Il définit les exigences liées à l'assurance qualité et vérifie régulièrement qu'elles sont remplies.
- Il formule des propositions en vue de mettre en place à l'échelle nationale une procédure permettant d'agrèer les institutions qui souhaitent obtenir l'accréditation soit pour elles-mêmes, soit pour certaines de leurs filières d'études.
- Sur la base des directives arrêtées par la Conférence universitaire suisse, il effectue un processus d'accréditation pour les institutions qui en font la demande.
- Il oriente ses activités sur les pratiques internationales et participe à la collaboration internationale dans le domaine de l'accréditation et de l'assurance qualité.
- Il formule des recommandations pour l'évaluation que les universités effectuent sous leur propre responsabilité.
- Dans le cadre du programme annuel et en accord avec la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), il peut effectuer des évaluations spécifiques aux disciplines.

Il est prévu d'effectuer les accréditations d'institutions, de filières d'études et de cursus sur demande des hautes écoles et de les réitérer périodiquement – tous les cinq à sept ans. Les premières accréditations vont avoir lieu en 2002. Une autre mission importante de l'OAQ est de soutenir activement les Hautes écoles dans leurs efforts de management qualité et de proposer des services dans ce domaine.

Les principes de travail de l'OAQ

Principes généraux

L'OAQ

- base son travail sur les pratiques et résultats de recherches internationaux;
- oriente ses activités en fonction de l'évolution de la politique de l'éducation en Suisse et en Europe;
- adhère à des associations et réseaux internationaux;
- entretient des contacts bilatéraux avec d'autres pays et participe activement à des projets en coopération;
- élabore le système d'accréditation en étroite collaboration avec les hautes écoles universitaires;
- se met en réseau et recherche le consensus avec les partenaires nationaux;
- est une institution indépendante;
- informe les partenaires impliqués dans ce processus, les groupes concernés ou intéressés, les médias;
- tient compte du monde économique dans sa politique d'information et de communication;
- intègre les responsables politiques au processus et les informe en permanence de l'état du processus et des questions qui se posent.

Principes spécifiques

L'OAQ

- défend une mise en œuvre pragmatique d'idées, de projets et de services ponctuels novateurs, à l'échelle nationale et internationale (par exemple «benchmarking» pour les hautes écoles suisses, accréditations communes avec d'autres pays);
- effectue un travail actif, transparent et continu de relations publiques et de relations avec la presse; il remplit activement son devoir d'information et entretient la communication avec les groupes concernés;
- va se donner un nom et développer une «corporate identity» exprimant ses objectifs et sa culture d'entreprise;
- fait évaluer ses activités.

Objectifs et vision de l'OAQ d'ici 2006

- L'OAQ est un centre de compétences intégré à des réseaux internationaux et nationalement reconnu pour toutes les questions d'assurance qualité des hautes écoles.
- L'OAQ est un partenaire indispensable et crédible pour tous les acteurs du domaine de l'accréditation, de l'évaluation et de la qualité.
- L'OAQ a établi un système d'accréditation/d'évaluation efficace et reconnu dans les hautes écoles suisses et qui donne des impulsions à l'échelle internationale.
- L'OAQ joue un rôle important dans la politique suisse de l'éducation.